BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE
SEPTIEME LEGISLATURE

LOI N°034-2019/AN

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2018-003/PRES DU 05 JUILLET 2018 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRÊT N°6222-BF CONCLU LE 11 MAI 2018 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) POUR LE FINANCEMENT ADDITIONNEL DU PROJET REGIONAL DES INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION EN AFRIQUE DE L'OUEST-BURKINA FASO (PRICAO-BF)

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2015/AN du 30 décembre 2015 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 27 mai 2019

et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n°2018-003/PRES du 05 juillet 2018 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt n°6222-BF conclu le 11 mai 2018 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement additionnel du Projet régional des infrastructures de communication en Afrique de l'ouest-Burkina Faso (PRICAO-BF).

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique

à Ouagadougou, le 27 mai 2019

Pour le Président de l'Assemblée nationale,

le Premier Vice-président

Bénéwendé Stanislas SANKARA

Le Secrétaire de Séance

Boukary BARRY